

DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de

Villers Saint Paul

**TRANSFERT D'OFFICE D'UNE VOIE PRIVEE DANS
LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

ENQUÊTE PUBLIQUE

Du mercredi 7 janvier au Mercredi 21 janvier 2026

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Pierre BICHON

SOMMAIRE

2	DEMARCHES ADMINISTRATIVES	3
3	DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE.....	3
4	PRÉPARATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE	4
5	DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE	4
6	EXAMEN DES OBSERVATIONS DU PUBLIC.....	6
7	APPRÉCIATION DU PROJET - CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR	7

1 OBJET DE L'ENQUÊTE

La présente enquête publique, concerne le transfert d'office sans indemnités d'une voie privée dans le domaine public communal de la commune de VILLERS SAINT PAUL. Il s'agit d'une voie desservant seulement des habitations.

Cette voie actuellement ouverte à la circulation publique et desservant l'ensemble des habitations et activités, demeure à ce jour une propriété privée.

Les dispositions du Code de la route ainsi que le pouvoir de Police Générale du Maire s'appliquent sur cette voie privée puisqu'elle est déjà ouverte à la circulation publique.

En conséquence, afin de régulariser cette situation matérielle et de conférer aux voies privées le statut juridique conforme à leur usage, une procédure de « transfert d'office » a été lancée.

2 DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Délibérations du conseil municipal

Par délibération n°59 en date du 29 septembre 2025, du conseil municipal, visée par la Préfecture de l'Oise le 01 novembre 2025, la commune de VILLERS SAINT PAUL a décidé de recourir à la procédure de transfert d'office sans indemnités de la voie privée du « champ mouton ».

Désignation du Commissaire Enquêteur

Par arrêté 2025/013, Monsieur le Maire de Villers Saint Paul, décide de désigner en qualité de commissaire enquêteur Monsieur Pierre BICHON, Directeur de service en retraite.

3 DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Réalisation du dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête publique a été réalisé par les services de la commune de Villers Saint Paul.

Documents mis à la disposition du public.

L'arrêté annonçant le début de l'enquête publique ;

Le courrier envoyé à tous les propriétaires en AR, en date du 24/12/25 ;

La note de présentation comprenant la nomenclature de la voie et équipements annexes, une note relative aux caractéristiques techniques, à l'état d'entretien de la voie et un plan de situation.

L'ensemble de ce dossier est conforme, tant en ce qui concerne l'aspect technique que l'aspect législatif.

4 PRÉPARATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Réunion préalable à l'enquête publique

J'ai eu plusieurs rendez-vous téléphoniques avec les services techniques de la mairie avec comme interlocutrice, la directrice Mme DUFOUR Sandrine. Le dossier complet m'a été remis. Des précisions m'ont été apportées.

Nous avons mis en place la procédure de préparation de l'enquête publique (permanences, publicité, lieu de réception des contributeurs).

Visite du site

J'ai visité la totalité du lieu concerné afin de me permettre de mieux appréhender la configuration de cette commune et de me faire une idée précise du projet. Au cours de l'enquête publique, au fil des remarques et observations des habitants je me suis rendu sur site afin d'avoir une vision précise des problèmes soulevés.

Avis d'Affichage

J'ai constaté que l'avis de la présente enquête publique avait bien été affiché sur les panneaux d'affichage prévus à cet effet, dans la commune et sur site.

Nous avons également examiné les dispositions prises par la commune pour le bon déroulement de l'enquête publique, le local de permanence de l'enquête publique et son équipement en l'occurrence une salle de réunion dans les locaux des services techniques bien adaptée et équipée.

5 DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

Dates de l'enquête publique

L'enquête publique s'est déroulée du mercredi 7 janvier au mercredi 21 janvier 2026 inclus soit 15 jours, à la demande de M. le Maire.

Les permanences

Les permanences du commissaire enquêteur ont été assurées en Mairie (services techniques) aux dates ci-dessous :

- Le mercredi 7 janvier 2026 de 14h30 à 16h30 (début de l'enquête) ;
- Le mercredi 21 janvier 2026 de 14h30 à 16h30 (clôture de l'enquête).

Au cours de mes permanences :

- Je me suis tenu à la disposition du public
- J'ai fourni les explications en réponse aux questions ou aux demandes de précisions formulées par le public
- J'ai recueilli les observations écrites ou verbales formulées par le public - J'ai reçu et annexé au registre d'enquête publique les courriers.

Registre d'enquête publique

Lors de la première réunion, j'ai paraphé le registre d'enquête publique déposé en Mairie.

Le dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête ont bien été tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le registre d'enquête publique a été clos par Monsieur Pierre BICHON, Commissaire Enquêteur le 21 janvier 2026 à 16h45.

Conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête

La présence du public a été assez faible avec 2 personnes qui sont venues consulter le dossier et se renseigner, pour certaines laisser des remarques écrites.

Au cours de l'enquête, j'ai recueilli 2 observations écrites dans le registre.

L'ambiance a été sereine.

Les permanences se sont déroulées dans les locaux des services techniques bien adaptée et équipée.

Le dossier d'enquête pouvait être consulté sur le site <https://villers-saint-paul.fr>, ainsi qu'en mairie aux horaires d'ouverture.

Les contributeurs pouvaient m'adresser un courrier en Mairie à mon nom.

Ils pouvaient aussi déposer des observations à l'adresse courriel : enquetepublique@villers-saint-paul.fr.

6 EXAMEN DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Observations et commentaires

J'ai reçu 2 couples habitants dans la rue concernée lors de la première permanence. Elles sont favorables au classement dans le domaine public mais ont un différent de stationnement de véhicules sur la placette de retournement.

J'ai expliqué à chacun qu'une placette de retournement n'était pas une aire de stationnement mais un emplacement réservé pour les véhicules de secours et/ou liés aux services publics.

(il convient de relever, d'emblée, que la jurisprudence administrative considère qu'une aire de retournement, « destinée à faciliter les demi-tours », n'est pas conçue pour le stationnement (CAA Lyon, 14 mai 1996, req. n° 94LY00665) ce qui tend à justifier qu'il soit interdit d'y garer tout véhicule.

En l'absence de texte spécifique, on observera que la réglementation du stationnement sur de telles places ressort bien de la compétence du maire, et ceci en application de l'article L. 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Pour donner suite à notre échange, ils maintenaient leur avis favorable.

Je n'ai reçu aucune personne lors de la seconde permanence.

Comptabilisation des déclarations sur le registre

2 remarques dont une avec remise de 1 pièce recto verso et 6 photographies.

Mails reçus

Aucun

Aucune déclaration verbale ne m'a été faite.

Courriers reçus

Aucun

Conseil municipal.

Aucune déclaration émanant du conseil municipal n'a été remise au Commissaire enquêteur.

7 APPRÉCIATION DU PROJET - CONCLUSIONS MOTIVÉES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Après une enquête publique de quinze jours, dans une ambiance sereine, avec une fréquentation faible, je ne relève pas d'oppositions.

Un avis de dépôt du dossier à la mairie a été notifié individuellement aux propriétaires sous pli recommandé avec accusé de réception. Seul un avis (Mr Et Mme AFONSO au 10 rue « champ du mouton ») non distribué a été affiché en Mairie.

De fait, depuis de nombreuses années, cette voie privée ouverte à la circulation publique est dans le domaine public.

Le temps est venu que cette voie retrouve un statut juridique qui correspond à son usage.

Il est donc souhaitable et je donne un **avis Favorable** à ce que la voie concernée par l'Enquête Publique (« Champ mouton ») soit classée dans le domaine public communal.

Je **recommande** à Monsieur le Maire de statuer rapidement sur la vocation de la placette de retournement.

Beauvais le jeudi 26 janvier 2026

Le Commissaire Enquêteur

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'P' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

Pierre BICHON

Pièces jointe :

- *registre d'enquête publique*